



**Direction départementale de
l'agriculture et de la forêt de
Haute-Loire**

**Service développement et
territoires ruraux**

3, chemin du Fieu – BP 314
43011 Le Puy-en-Velay Cedex

Le Puy-en-Velay, le 15 mars 2007

L'agriculture en Haute-Loire depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique

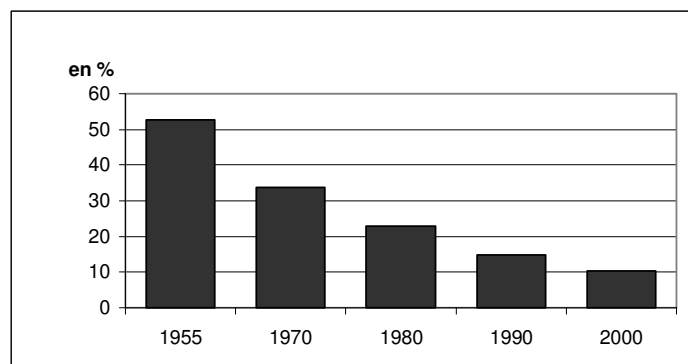
En 1955, la Haute-Loire comptait 25 770 exploitations agricoles (*encadré 1*). En 2005, elles ne sont plus que 5 567, dont 65 % sont considérées comme professionnelles.

Avec un peu plus de 98 000 personnes, la population des exploitations agricoles représentait en 1955 environ 47 % de la population départementale. En 2000, avec 21 225 personnes réparties sur 6 440 exploitations, elle ne représente qu'à peine 10 %, soit presque cinq fois moins qu'en 1955.

La population active agricole, familiale et salariée, dépassait 50 000 personnes en 1955, représentant plus de la moitié de l'emploi total en Haute-Loire. En 2000, cette part dépasse à peine les 10 % avec un peu plus de 12 000 personnes (*figure 1*).

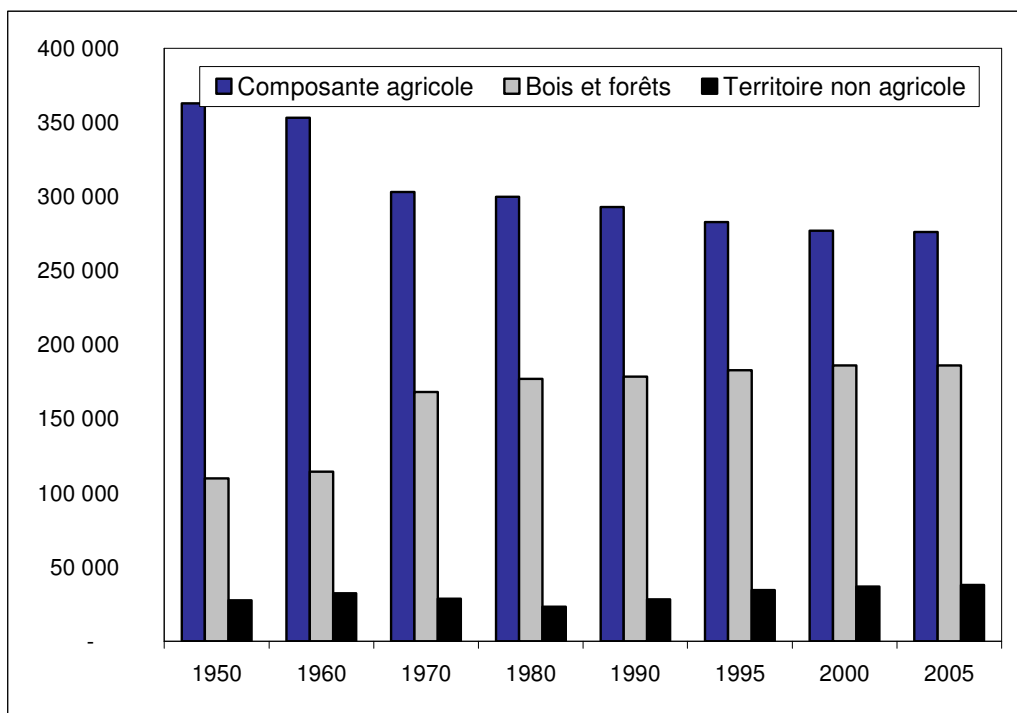
L'importance de l'agriculture, en matière d'occupation physique du territoire, a également fortement décliné depuis cinquante ans, tout en restant prépondérante. En 2005, l'agriculture occupe 276 000 hectares, que ce soit en surface agricole utilisée (SAU) ou en territoire agricole non cultivé. Cette superficie représente 55 % du territoire départemental contre un peu plus de 70 % en 1955. Ce recul s'est fait au bénéfice de deux autres espaces. D'une part, les bois et forêts sont passés de 23 à 37 % du territoire départemental de 1955 à 2005, sur des surfaces de faible valeur agricole ou non mécanisables. D'autre part, la surface du territoire non agricole a augmenté et, avec 38 000 hectares, atteint aujourd'hui près de 8 % de la surface totale de Haute-Loire. Cette superficie est en particulier occupée par les zones urbaines et les réseaux de voirie (*figure 2*).

1. Part de l'emploi agricole dans l'emploi total



Source : Insee

2. Répartition du territoire en hectares



Source : Scees – statistique agricole annuelle

Des exploitations familiales aux entreprises agricoles

Cette diminution de l'importance relative de l'agriculture s'est accompagnée d'une modernisation spectaculaire. Le nombre d'exploitations agricoles a certes été divisé par quatre en cinquante ans mais cette évolution a entraîné une professionnalisation qui va induire, notamment entre 1960 et 1990, des performances économiques remarquables. Les lois d'orientation agricoles de 1960 et 1962 ont impulsé les évolutions des structures (*encadré 2*).

Encadré 1

La définition statistique de l'exploitation agricole

Une définition de l'**exploitation agricole** a été proposée en 1955 et reprise largement pour le recensement agricole de 1970. Elle est encore en vigueur actuellement.

Une exploitation agricole doit :

- produire des produits agricoles ;
- dépasser une certaine dimension, 1 hectare de surface agricole utilisée ou certains seuils spécifiques (20 ares de cultures spéciales, 6 brebis mères, 10 lapines mères, 10 ruches...) ;
- être soumise à une gestion unique.

Au sein des exploitations agricoles ainsi définies, on distingue les exploitations dites **professionnelles**. Celles-ci ont une dimension économique de plus de 8 unités de dimension européenne (UDE), soit l'équivalent de 12 hectares de blé ou 10 vaches laitières, et emploient plus de 0,75 unité de travail annuel

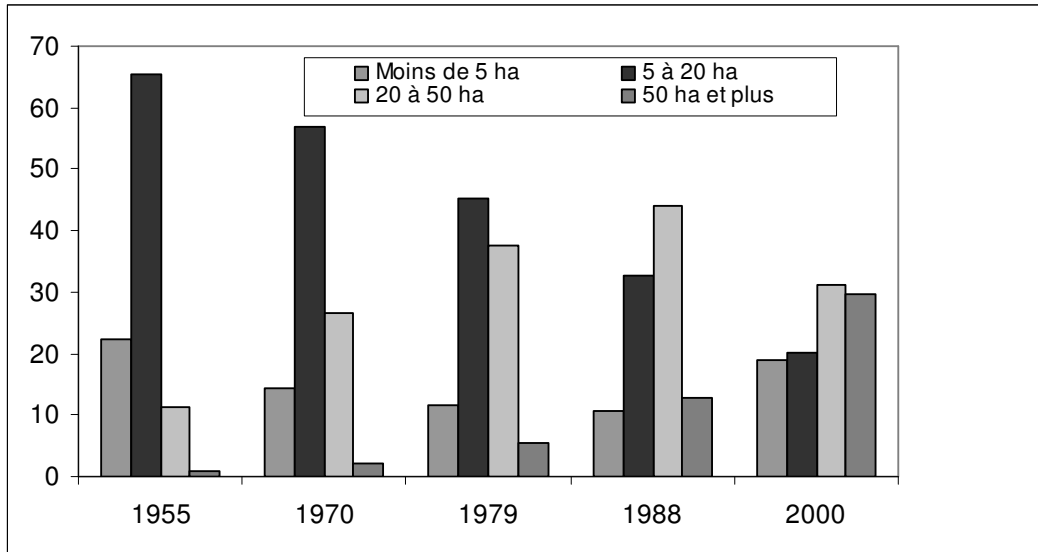
(UTA). L'UTA est la notion d'équivalent temps plein pour les enquêtes agricoles.

Cette définition, vieille de cinquante ans, fait actuellement l'objet de discussions. Le caractère de plus en plus professionnel de l'agriculture fait que les très petites exploitations, importantes en nombre, ne représentent qu'un très faible potentiel économique. La définition des exploitations professionnelles elle-même est remise en question, la dimension de 8 UDE n'étant pas considérée comme suffisante. Par ailleurs, la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 2003, en introduisant le découplage des aides, va donner la possibilité aux exploitations de produire des « services environnementaux ». Ceux-ci devront être intégrés à la définition de l'activité des exploitations.

En 1955, près de 88 % des exploitations agricoles comptaient moins de 20 hectares de superficie agricole utilisée et 0,8 % seulement occupaient plus de 50 hectares. En 2000, près de 30 % des exploitations dépassent 50 hectares et occupent plus de 60 % de la SAU (*figure 3*). Les exploitations comptant moins de 5 hectares de superficie agricole représentent encore près de 20 % du nombre total d'exploitations mais seulement 1 % de la SAU totale. Ce sont soit des exploitations horticoles, de petits fruits rouges ou d'élevage hors-sol, soit des exploitations dirigées par des pluri-actifs ou des retraités. Les retraités dirigent près de la moitié des exploitations de moins de 5 hectares en 2000 et leur activité agricole peut être considérée comme une activité de loisir ou secondaire.

3. Répartition des exploitations selon leur taille de SAU

en % du total



Source : Sceaes – recensements agricoles

L'agriculture de Haute-Loire depuis les années soixante s'est en effet rapidement professionnalisée. La part des exploitations dites « professionnelles » est de 65 % en 2003 alors qu'elle était à peine de 47 % en 1979.

Encadré 2

Les bases de la restructuration de l'agriculture : les lois d'orientation de 1960 et 1962

Au début des années soixante, sous la pression du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), une politique dite des structures va progressivement se mettre en place. Le CNJA demandait des mesures permettant aux exploitations petites ou moyennes mais potentiellement viables de se moderniser. La loi d'orientation de 1960, puis la loi complémentaire de 1962, portée par Edgar Pisani, ministre de l'agriculture de l'époque, ont jeté les bases de la politique des structures qui allait largement conditionner le développement de l'agriculture pour les décennies suivantes. Le but était de créer des exploitations de type familial capables de mettre en œuvre des techniques modernes de production. Les premières mesures étaient destinées à permettre de libérer des terres pour

installer des jeunes : l'indemnité viagère de départ (IVD) pour les agriculteurs de plus de 60 ans cessant toute activité. Plus tard, les jeunes seront également aidés financièrement pour s'installer grâce à la dotation jeunes agriculteurs (DJA). Les lois de 1960 et 1962 créaient aussi une forme sociétaire adaptée à l'agriculture, le groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec). Une nouvelle forme sociétaire verra le jour en 1985, les entreprises agricoles à responsabilité limitée (Earl). La politique des structures de 1960 entendait également contrôler l'attribution des terres par la création des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et un certain nombre de règles concernant la dimension des exploitations agricoles et la réglementation des cumuls.

Cette modernisation s'est accompagnée d'un fort développement des formes d'organisation sociétaire, qui traduit le passage à une activité d'entreprise comparable à celle des autres secteurs. En 2003, près de 18 % des exploitations agricoles ont un statut de société (*figure 4*). Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) créés en 1962 se sont développés dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Puis sont apparues les exploitations agricoles à responsabilité limitée (Earl). Créées en 1985, ces dernières représentent en 2003 un quart des formes sociétaires.

Autre signe marquant de la professionnalisation de l'agriculture, les exploitants sont de mieux en mieux formés. En 2003, 45 % d'entre eux avaient une formation technique agricole secondaire longue (Bac, Bta,...) ou supérieure (Btsa,...).

4. Nombre et caractérisation des exploitations en Haute-Loire

		1955	1970	1979	1988	2000	2005
Nombre d'exploitations		25 772	16 238	12 225	9 031	6 440	5 567
dont professionnelles	Nombre	///	///	5 350	5 193	4 068	3 617
	% du total	///	///	43,8	57,5	63,2	65,0
dont individuelles	Nombre	///	16 221	11 946	8 610	5 577	4 585
	% du total	///		97,7	95,3	86,6	82,4
dont sociétaire	Nombre	///	17	279	421	863	982
	% du total	///		2,3	4,7	13,4	17,6
dont Gaec	Nombre	///	14	172	313	544	634
dont Earl	Nombre	///	0	0	6	208	256
dont autres statuts	Nombre	///	3	107	102	111	92
Part des exploitants de moins de 40 ans							
Ensemble des exploitations	% du total	///	20,6	19,7	29,6	31,9	24,2
Exploitations professionnelles	% du total	///	///	///	37,5	37,9	30,8
Part des exploitants de plus de 60 ans							
Ensemble des exploitations	% du total	///	27,5	16,6	15,8	12,6	11,4
Exploitations professionnelles	% du total	///	///	///	6,2	3,7	2,5

Source : Scees, recensements agricoles et enquête sur la structure des exploitations

Une modernisation qui se traduit dans les évolutions de surfaces et cheptels

La baisse continue de la SAU s'est accompagnée d'une redistribution des terres cultivées entre les différentes productions, dans un processus de modernisation et de recherche d'une plus grande productivité. En 1950, la SAU occupait près de 300 000 hectares. Cinquante ans après, elle s'est réduit à 235 000 hectares environ, perdant plus de 20 % de sa surface initiale ou plus d'un millier d'hectares par an en moyenne (*figure 5*).

Cependant, la chute de la SAU a été très marquée de 1960 à 1970, conséquence notamment de l'exode rural. Durant cette période, les terres labourables perdent 50 000 hectares alors que les surfaces en herbe augmentent de 20 000 hectares. Côté productions animales, si les effectifs de bovins régressent de 10 %, le cheptel ovin progresse très fortement, passant de 124 à 224 milliers de têtes.

Avant 1960, les prairies permanentes étaient prépondérantes dans la nourriture des herbivores. A partir de 1970, les agriculteurs se sont mis à « cultiver l'herbe ». Les surfaces consacrées aux prairies artificielles et temporaires et aux fourrages annuels ont fortement progressé. Le cheptel bovin se développe également avec un niveau moyen de 210 000 têtes à partir de 1990.

Par ailleurs, grâce notamment à l'amélioration des rendements, la sole de céréales a diminué fortement, perdant depuis 1950 plus de la moitié de sa surface. Aujourd'hui, les céréales occupent environ 34 000 hectares. Cette baisse des surfaces s'explique également par le recours progressif des éleveurs à l'achat d'aliments concentrés.

5. Evolution des principales cultures et des cheptels depuis 1950

	1950	1960	1970	1980	1990	1995	2000	2005
	(Surfaces en milliers d'hectares)							
Terres labourables (ou arables)	149,7	143,1	94,3	90,7	84,7	82,8	87,4	89,0
dont céréales	78,1	60,1	56,7	53,1	41,8	37,4	33,9	34,0
dont lentilles	4,0	5,5	1,8	1,2	1,3	2,7	5,2	4,4
dont fourrages annuels	6,0	10,7	1,2	4,8	6,9	6,8	8,0	7,7
dont prairies artificielles et temporaires	17,8	26,5	20,6	23,4	30,8	33,3	39,0	40,5
Surface agricole utilisée	293,3	293,2	258,4	268,0	249,6	239,6	235,5	234,4
	(Effectifs en milliers de têtes)							
Bovins	180,6	196,0	178,8	196,2	210,4	207,7	214,7	212,7
Ovins	117,2	124,0	224,7	205,7	210,8	208,4	210,8	203,0
Porcins	77,9	62,0	48,1	51,9	70,5	69,6	80,2	72,2
Equidés	3,3	3,1	3,2	5,0	3,7	4,9	5,7	5,6
Caprins	31,2	29,0	33,2	18,7	11,8	9,8	8,9	10,5
Gallus (en milliers de têtes)			655	310	287	224	499	498

Source : Scees, statistique agricole annuelle

Autre signe de la modernisation de l'agriculture, les surfaces en pomme de terre ont régressé à 500 hectares en 1990, pour se stabiliser ensuite au niveau d'environ 180 hectares ces dernières années. Dans les années 1950 à 1960, les surfaces dépassaient les 12 000 hectares et la pomme de terre était cultivée pour l'autoconsommation des hommes et la nourriture des animaux, les porcs notamment.

Enfin, la culture de la vigne s'étendait sur 1 850 hectares en 1950 puis 1 400 hectares en 1960. Aujourd'hui, elle est cultivée sur un peu plus de la centaine d'hectares.

La population des exploitants agricoles a fortement rajeuni en cinquante ans, mais surtout dans les vingt dernières années. La mesure d'accompagnement de la réforme de la Pac de 1992, qui attribuait une préretraite à 55 ans, a grandement participé à ce phénomène. En 2003, un exploitant sur quatre a moins de quarante ans mais un exploitant sur trois pour les seuls exploitants professionnels. Ceci est dû au caractère très large de la définition statistique de l'exploitation agricole. En effet, certains exploitants jeunes sont pluriactifs et peuvent exploiter des petites surfaces sur des exploitations qui ne sont pas considérées comme professionnelles. A l'autre extrémité de la pyramide des âges, près de 12 % des exploitants ont plus de 60 ans en 2003 contre plus de 27 % en 1970. Ces exploitants âgés sont pour la plupart d'anciens agriculteurs qui, à la retraite, conservent une petite superficie et donc considérés comme non professionnels.

Au total, près de 24 % des exploitants au sens de la statistique agricole déclarent exercer une profession principale ou une activité secondaire non agricole.

Croissance de la production mais baisse de sa valeur réelle

L'agriculture a connu depuis 1960 une croissance importante de sa production, malgré la baisse du nombre d'exploitations et du nombre de personnes employées. En se basant sur des moyennes triennales (centrées sur l'année n marquées « n »), de « 1963 » à « 2004 », la valeur de la production hors subventions a été multipliée par plus de 7 en valeur courante et par plus de 8 si on la mesure au prix de base, c'est à dire y compris les subventions liées à la production.

En revanche, en termes réels, c'est à dire après déflation par l'évolution de l'indice de prix du PIB (Produit intérieur brut), la valeur de la production agricole totale hors subventions a diminué de 4,2 % en 41 ans. Cette évolution est la conséquence de la forte baisse des prix des produits agricoles en termes réels, non compensée par l'augmentation des volumes produits. La Pac ayant rapidement conduit l'Europe à l'autosuffisance pour les principaux produits, la production européenne est devenue excédentaire. Les prix de marché se sont alors très souvent fixés au niveau des prix de soutien (*encadré 3*) qui les protégeaient d'une baisse plus forte pour se rapprocher de ceux du marché mondial. Les prix de soutien étant revalorisés en général moins que l'inflation, ceci n'a pas empêché la baisse en termes réels des prix payés aux producteurs. Après la réforme de la Pac de 1992, la forte baisse des niveaux des prix de soutien a rapproché les prix européens des prix mondiaux.

Toujours de « 1963 » à « 2004 », en termes réels, la valeur ajoutée brute a diminué de plus de 40 %. Cette baisse, beaucoup plus élevée que celle de la valeur de la production agricole, s'explique par les évolutions fortes des prix des consommations intermédiaires. En termes réels, le coût des consommations intermédiaires de la branche agriculture a été multiplié par presque 3 sur la même période.

Des résultats économiques en progression sur les quinze dernières années

Si l'on se réfère aux quinze dernières années, à partir des moyennes triennales, de « 1991 » à « 2004 », le revenu net d'entreprise agricole (RNEA) a augmenté de plus de 80 % en Haute-Loire à prix courants, mais la hausse n'est que de 43 % en termes réels.

La décroissance de la population vivant de l'agriculture a eu une influence positive sur l'évolution du revenu agricole par tête (*figure 6*). Ainsi, de « 1991 » à « 2004 », le revenu moyen par actif non salarié dans l'agriculture a été multiplié par deux en termes réels. Dans le même temps, le nombre d'actifs non salariés a perdu plus du tiers de ses effectifs. La restructuration de l'agriculture a permis également l'agrandissement des exploitations, la superficie moyenne passant de 30 à 40 hectares environ de 1990 à nos jours, ainsi que l'intensification de la production.

L'évolution du revenu depuis 1990 est marquée par les réformes de la Pac. La mise en place de la réforme de la Pac en 1992 a entraîné une forte réduction des prix de soutien, notamment pour la viande bovine et les céréales. Mais ensuite, le revenu est reparti sur sa tendance haussière, grâce à l'attribution des aides directes compensatoires aux baisses de prix. Par ailleurs, celles-ci sont intervenues dans une période où elles n'avaient aucun effet sur les prix de marché, alors relativement bien orientés.

En 1999, est intervenue une nouvelle réforme de la Pac dite « agenda 2000 » qui a institué une nouvelle baisse des prix de soutien compensée partiellement par la revalorisation des aides directes. Le revenu a régressé avant de reprendre son évolution à la hausse.

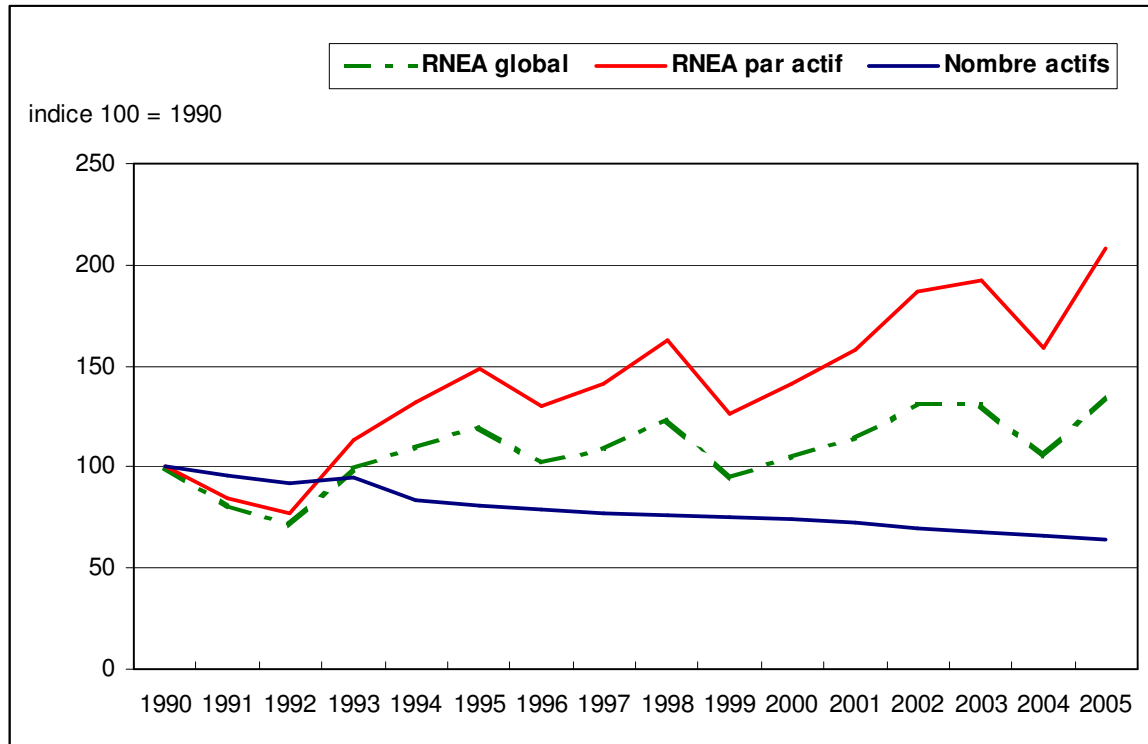
Encadré 3

Les trois âges de la Pac

Créée à la suite du traité de Rome de 1957, la politique agricole commune (Pac) a été mise en place progressivement. Les premières organisations communes de marché (OCM) datent de 1964, avec l'application progressive de « prix de soutien ». Ces prix de soutien (les prix d'intervention) jouaient le rôle de prix plancher pour les produits agricoles sous OCM. Le marché intérieur européen était par ailleurs protégé par des prix de seuil, en dessous desquels les produits des pays tiers ne pouvaient pas pénétrer sur le territoire européen. Ce « premier âge » de la Pac s'est prolongé jusqu'à la fin des années soixante-dix. Les hausses de prix calculées intégrant l'inflation prévue, celles-ci ont été relativement importantes et ont favorisé la croissance des productions, dont les débouchés étaient assurés à des prix garantis. Mais cette situation entraînait des dépenses en forte progression pour le budget communautaire, surtout après 1975. Au cours des années quatre-vingt, sur un marché européen devenu excédentaire, la Communauté économique européenne a mis en place des mesures de contingentement de la production afin de limiter les dépenses liées aux interventions massives. Cette période constitue le « deuxième âge » de la Pac. Les premières mesures ont concerné en 1984 la production laitière, avec la mise en place des quotas laitiers. En 1988, les céréales et les oléagineux étaient à leur tour soumis à un contingentement. Ces mesures n'ayant pas suffi pour contenir les dépenses du budget européen consacré à l'agriculture, une réforme plus profonde a eu lieu en 1992, ouvrant le « troisième âge » de la Pac. La réforme de 1992 a modifié en profondeur les règles de la Pac appliquées depuis les années soixante. En vue de rapprocher les prix de marché européen de ceux du marché mondial, elle a consisté à diminuer fortement les

prix de soutien : - 15 % pour la viande bovine, - 34 % pour les céréales. Pour compenser cette réduction, des aides directes ont été attribuées, non pas proportionnellement aux quantités produites, mais aux surfaces cultivées et au nombre d'animaux présents. Ces mesures ont été accompagnées de contraintes de réduction de la production, sous la forme de mise en jachère obligatoire de 15 % des surfaces en céréales et oléoprotéagineux. En raison de leur mode d'attribution, les aides directes décidées en 1992 ont pu être qualifiées de « semi-découplées ». Ce troisième âge de la Pac prend fin à partir de 2006. La nouvelle réforme de la Pac en 2003, applicable en 2006 en France, introduit la notion d'aides « découplées » de la production. Celles-ci seront attribuées aux agriculteurs sur la base de droits historiques (les surfaces cultivées et les animaux présents de 2000 à 2002) sans obligation de production autre que l'entretien des terres, dans de bonnes conditions agro-environnementales. Le « découplage » des aides concerne toutes les aides directes liées à la production et les aides à la jachère. Mais la réforme permet aux Etats membres de conserver un certain taux de « couplage » des aides afin d'éviter des cessations brutales de production dans certaines régions. Ainsi, la France n'a découplé les aides aux céréales et oléoprotéagineux qu'à hauteur de 75 % et n'a pas découplé la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. La nouvelle aide directe laitière versée pour la première fois en 2004 est également intégrée dans les aides découplées en 2006. En moyenne, le taux de découplage des aides en Haute-Loire serait de l'ordre de 60 % (69 % en France). Autrement dit, 60 % du montant des aides précédemment liées directement aux productions végétales ou animales seraient versées aux agriculteurs sans contrepartie de production agricole directe.

6. Evolution du revenu net d'entreprise agricole par actif (1) en termes réels (2) depuis 1990



(1) actif : actifs non salariés, exprimés en équivalent temps plein (2) en termes réels : déflaté par l'indice de prix du PIB

Source : Scees – comptes départementaux de l'agriculture

Une nouvelle réforme de la Pac, décidée en 2003, consiste à « découpler » les aides directes de la production. A partir de 2006, les agriculteurs se voient attribuer des droits à prime unique (DPU) sur la base des aides liées à la production reçues au cours des années 2000 à 2002. Les principales subventions prises en compte sont les aides aux surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (COP), les primes bovines (prime spéciale aux bovins mâles, prime à l'abattage), les primes à la brebis et à la chèvre. A partir de 2006, la nouvelle aide directe laitière est intégrée aux DPU.

La part des subventions augmente dans la formation du revenu agricole

Avant la réforme de la Pac de 1992, les subventions d'exploitation participaient à la formation du revenu net d'entreprise agricole. Si dans les années 1970, le montant des subventions d'exploitation était pratiquement nul, il était équivalent à 12 millions d'euros en 1980.

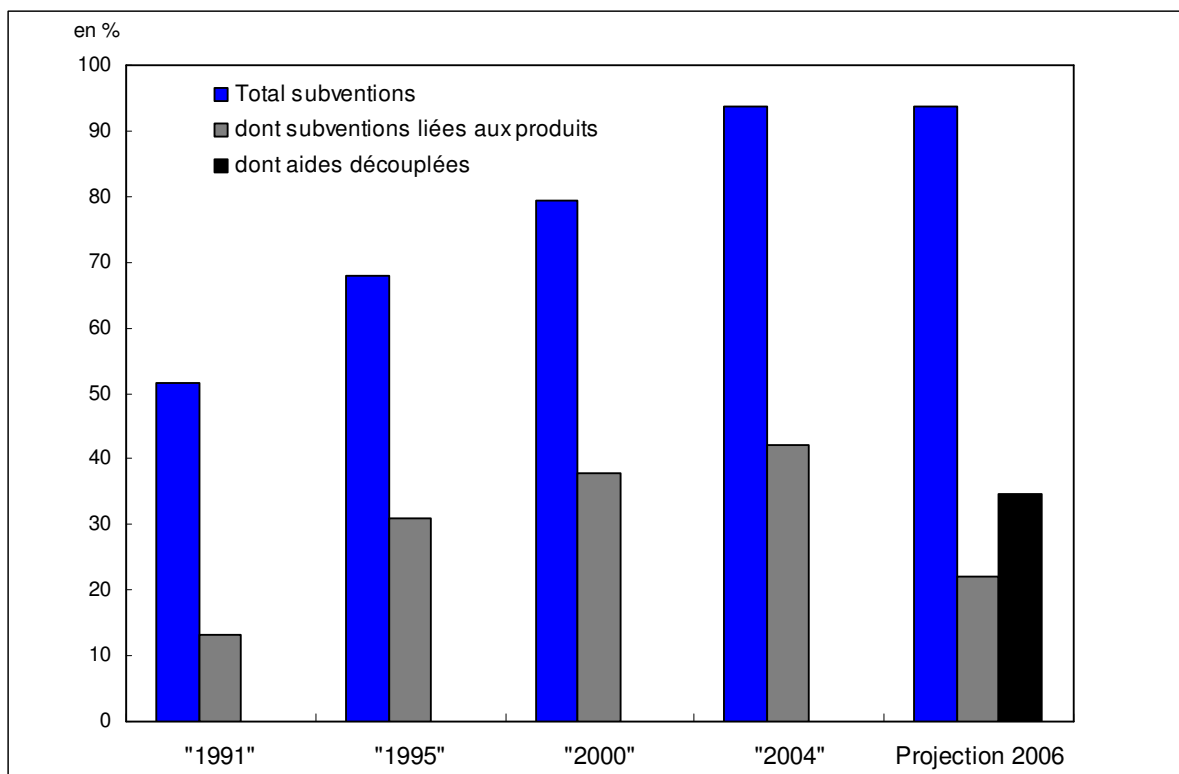
Lors de la réforme de 1992, les subventions d'exploitation ont rapidement pris une place prépondérante dans la formation du RNEA (*figure 7*). Selon la moyenne triennale, pour « 1991 », avec un montant voisin de 26 millions d'euros, la part des subventions d'exploitation dépasse la moitié du RNEA départemental.

Les subventions versées au titre des aides compensatrices des baisses de prix, classées en subventions liées aux produits dans les comptes (3), représentent le quart du total des subventions.

Depuis 1998, les mesures de l'agenda 2000 ont fait encore monter cette part des subventions, qui atteint désormais plus de 90 % du revenu en « 2004 », dont 45 % pour les subventions sur les produits.

En 2006, une partie des subventions sur les produits est découplée de la production et intégrée dans une prime unique. Mais auparavant leur montant, avant calcul de la part découplée, s'est accru du fait de la revalorisation de l'aide directe laitière.

7. Part des subventions dans la formation du revenu net d'entreprise agricole (RNEA)



Source : Scea – comptes départementaux de l'agriculture

Si la part des aides directes totales dans la formation du revenu reste du même ordre de grandeur, l'importance relative des subventions sur les produits va fortement baisser : d'environ 40 % du RNEA en « 2004 », elles tomberaient à 22 % pour 2006 et les années suivantes. En revanche, le poids des aides découplées dépasserait le tiers du RNEA dès 2006. L'attribution des droits à paiement unique (DPU) n'étant pas liée à une obligation de production, mais seulement à celle de l'entretien des terres, le montant des aides découplées constitue en théorie un plancher pour le RNEA. Cette situation devrait perdurer en principe jusqu'en 2013, date prévue pour un réexamen de la Pac. Le complément de revenu par rapport à ce montant d'aides stabilisé va donc être assuré dans les années à venir par des résultats économiques très sensibles aux variations des coûts de production et des prix des produits agricoles. ■

Jean-Luc Fournadet
Cellule « Observatoire et analyses territoriales »

(3) Cette forte augmentation de la part des aides directes dans la formation du revenu ne correspond pas à un accroissement du soutien global à l'agriculture. Avant la réforme, celui-ci prenait la forme d'un soutien par les prix. Les dépenses du budget européen consistaient en achats de produits à l'intervention ou de restitutions à l'exportation et pas en aides directes aux agriculteurs. Mais ces dépenses se retrouvaient indirectement dans le niveau des prix payés aux agriculteurs et donc dans leurs revenus. La réforme de 1992 n'a fait que changer le mode de soutien et le rendre mesurable à travers les comptes de l'agriculture.